



PROTCOLE PANIER REPAS

Dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé

Année scolaire 2023-2024

1, place de la République
86110 MIREBEAU
Tel : 09.75.90.98.68
contact@sivos-mirebeau.fr

M et Mme
Parents de
Scolarisé en classe de

Demande à bénéficier de la restauration « panier-repas »

Le SIVOS accepte cette demande dans les conditions suivantes :

1. Engagements de l'établissement

Le SIVOS met à disposition un frigidaire où les préparations apportées par les élèves seront stockées à des températures à des températures réglementaires.

Le SIVOS met à disposition éventuelle le sel, l'eau, les couverts, assiettes, verres.

Le SIVOS assume le nettoyage des boites hermétiques et autres couverts apportés par l'élève

En contrepartie de ces services : nettoyage de la vaisselle, frais de fonctionnement, le SIVOS facture à la famille 1 € par repas.

L'inscription à ce système de restauration « panier-repas » vaut pour l'année scolaire, sauf changement du PAI

2. Engagements des parents d'élèves

Les parents d'élèves assurent eux-mêmes la préparation des repas et en assument donc la qualité.

Les parents d'élèves s'engagent à conditionner le repas dans des boîtes comportant distinctement le nom et le prénom de l'enfant.

Les parents d'élèves assurent le transport des denrées jusqu'à l'école dans des conditions permettant le respect de la chaîne du froid. Les élèves disposent eux-mêmes les boites dans l'enceinte réfrigérée, dès leur arrivée à l'école.

Les parents d'élèves assument les conséquences dommageables d'un non-respect de la chaîne du froid.

3. Responsabilité du SIVOS

La responsabilité du SIVOS ne saurait être mise en cause du fait des conséquences de la consommation des préparations élaborées par les parents, sous leur seule et unique responsabilité.

Les parents renoncent expressément à toute mise en cause de l'établissement pour cette raison, l'acceptation de cette clause est un élément essentiel et déterminant dans la conclusion de la convention sans laquelle l'établissement n'aurait pas contracté.

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2023/2024 uniquement.

Fait le..... à

PANIER REPAS

Quelques conseils et précisions

UN RESPONSABLE UNIQUE : LA FAMILLE

Les parents de l'enfant sont les **uniques responsables** de la fourniture et du transport du panier repas.

A ce titre, ils doivent veiller strictement :

- Au respect des évictions alimentaires
- A utiliser des produits en respectant leur date limite de consommation
- Au respect de la chaîne de froid depuis la préparation (ou l'achat) jusqu'au dépôt à la cantine.

La responsabilité du SIVOS ne saurait être remise en cause du fait des conséquences de la consommation des préparations élaborées par les parents, sous leur seule et unique responsabilité.

COMPOSITION DU PANIER REPAS

Le panier repas comprendra tous les éléments nécessaires à l'enfant : entrée – plat – dessert

L'eau et le sel (si besoin) seront fournis par le SIVOS ainsi que les ustensiles nécessaires à la consommation du repas : plateau, assiette, verre, couvert.

CONDITIONNEMENT, TRANSPORT ET IDENTIFICATION

Chaque élément constitutif du repas devra être placé dans une boîte hermétique avec couvercle étanche. Tous les éléments du repas seront rassemblés dans un sac identifié au NOM et Prénom de l'enfant.

Le panier repas sera transporté dans des conditions permettant le respect de la chaîne du froid.

RETOUR DU PANIER REPAS

Les boîtes hermétiques feront l'objet d'un lavage sur place et replacé dans le sac de transport.

Il sera repris par l'élève en fin de journée.